

Nom et coordonnées de l'école :
ECOLE MATERNELLE
18 rue St Denis
33490 SAINT MACAIRE

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE**

Date : Mardi 7 novembre 2024

Circonscription SUD ENTRE DEUX MERS

Présidente - directrice d'école : Mme LATASTE

Présents :

Equipe pédagogique :	Mme LATASTE Cécile Mme RIVIÈRE Maryline Mme ANTONUTTI Emilie (ATSEM)
Equipe municipale :	M. SCARAVETTI Dominique Mme LETELLIER Amandine
DDEN :	---
Représentants Parents d'Elèves	Mme BROZOVA Mme AKROUT M. CERF
Responsable périscolaire CVLV	Mme GAURY Angélique

Excusés :

M. DUPRAT (IEN)
Mme NITARO (psychologue scolaire)
M. GERBEAU Cédric (Maire)
Mme ZHAO (parent d'élève)

Début du conseil d'école : 18 heures

Secrétaire de séance :

Maryline RIVIERE

1. Fonctionnement de l'école

a) Présentation des membres du Conseil - Rôle du Conseil d'Ecole

Composition du Conseil : L'IEN, l'équipe pédagogique, les représentants de parents, les élus municipaux (+ la responsable de l'accueil périscolaire).

Les attributions du Conseil d'école :

- il se réunit au moins 1 fois par trimestre
- il adopte le Projet d'école
- il vote le règlement intérieur de l'école
- il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire

Il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives
- l'utilisation des moyens alloués à l'école
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
- les activités périscolaires
- la restauration scolaire
- l'hygiène scolaire
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- le respect des valeurs et des principes de la République

La directrice :

- adresse aux membres l'ordre du jour au moins 8 jours avant la date de la réunion.
- dresse et signe un PV de la réunion
- consigne ces PV dans un registre spécial conservé à l'école, en affiche un exemplaire dans un lieu accessible aux parents d'élèves (+ en ligne sur le site de la Mairie)
- envoie le PV à l'IEN et à la Mairie (+ Représentants parents & périsco)

b) Résultats des élections

Élection des représentants des parents d'élèves le vendredi 11 octobre 2024.

1 liste de 4 candidats.

48 votants dont 15 blancs ou nuls / 33 exprimés / Taux de participation : 57,14 %

Élus titulaires : Mme Brozova, Mr Cerf

Elus suppléants : Mme Akrouit, Mme Zhao

c) Règlement intérieur de l'école

Aucune modification n'est apporté sur le règlement intérieur de l'école.

Les membres du Conseil approuvent le règlement.

Il sera envoyé par message aux parents accompagné des deux annexes déjà présentes auparavant (Charte de la Laïcité et PPMS).

Les deux enseignantes participent cette année à des formations sur la laïcité à l'école et sur le protocole harcèlement « Phare ».

d) Effectifs et répartitions

48 élèves : 15 PS - 16 MS - 17 GS répartis en 2 classes :

Maryline RIVIERE : 8 PS + 8 MS + 8 GS = 24

Cécile LATASTE : 7 PS + 8 MS + 9 GS = 24

Un élève, scolarisé en MS dans la classe de Mme Rivière vient de quitter l'école, soit 47 élèves à ce jour.

e) Santé et sécurité à l'école

Exercices de sécurité :

Incendie : 1^{er} exercice d'évacuation réalisé le 24 septembre à 11h15. Évacuation en bon ordre. Nous devons en faire un deuxième dans le courant de l'année scolaire.

PPMS : 2 PPMS distincts : risques majeurs (tempête, transport de matières dangereuses) et risque attentat-intrusion, avec deux systèmes d'alerte différents et des réflexes adaptés à chaque situation.

L'exercice « Attentat-Intrusion » a été réalisé le 15 octobre en commun avec l'école élémentaire. Les enfants sont allés jusqu'à la salle des fêtes qui est le nouveau lieu de repli suite à la non disponibilité de la chapelle qui est devenue un lieu de stockage pour la maison de retraite jusqu'à la fin de travaux qui sont en cours.

L'EMS de l'académie est venu en observation et a noté des modifications qui seront à apporter dans le cadre de la sécurité. Il devrait en faire part prochainement à la mairie.

L'exercice « Risque Majeur » sera effectué avant les vacances d'avril. Tout le monde se confie dans la salle de jeu, dans le calme.

Le protocole Urgence Attentat est toujours en cours.

Mme Lataste a demandé le changement de serrure sur la porte de service donnant sur la cantine. Actuellement c'est un cylindre à hauteur des enfants et facilement ouvrable par ceux-ci qui permet la fermeture de la porte.

Cette porte donnant sur un parking avec accès direct à la route il serait préférable que les enfants ne puissent pas l'ouvrir. Les agents techniques ont proposé que la serrure soit changée par une serrure à clé.

Mme Gaury intervient pour préciser que ce matin-là, un camion de livraison pour la cantine s'est stationné entre la maternelle et la cantine, gênant l'arrivée des enfants au périscolaire. A plusieurs reprises, toujours pour les livraisons, le portail de l'élémentaire est resté grand ouvert ou non verrouillé, posant un problème de sécurité pour les enfants au périscolaire de l'élémentaire.

De même, les parents s'interrogent sur la venue de chiens aux abords de l'école. Il s'agit de chiens qui peuvent être impressionnants. Quelle est la réglementation aux abords immédiats d'une école ? La Municipalité va se renseigner.

Visites médicales PMI-Médecine scolaire :

Les élèves de MS rencontreront prochainement les infirmières puéricultrices de la PMI qui procéderont à des bilans (vue, audition etc.)

Les élèves de PS rencontreront un orthoptiste dans le courant de l'année. Les dates ne sont pas encore fixées. Le médecin scolaire pourra également demander à rencontrer certains élèves de GS si cela lui paraît nécessaire.

Questions parents : Possibilité d'adhérer au dispositif Papillons ?

« J'aimerais qu'il soit demandé à la mairie de se lier au projet de l'association Les Papillons. C'est une association qui, en lien avec les municipalités, installe des boîtes aux lettres dans les écoles afin que les enfants puissent y glisser des mots et se confier sur les violences qu'ils subissent ou dont ils sont témoins (harcèlement, maltraitances, violences sexuelles). Ce dispositif a déjà permis de sauver des enfants, d'arrêter des personnes criminelles, et d'accompagner et reconforter des victimes. Il est primordial de tout mettre en place pour recueillir la parole des enfants afin de les sauver de situations dangereuses, et quand on sait qu'un enfant sur dix est victime de violences sexuelles dans sa famille, on sait qu'il y en a statistiquement 5 ou 6 dans notre école maternelle qui attendent d'être sauvés. »

Réponse : Sur l'élémentaire, cela se justifierait. En maternelle, cela semble difficile à mettre en place pour des enfants de cet âge. Mais sur le principe, la Municipalité est favorable et va se renseigner.

f) Budget et investissements municipaux

Cette année encore, la mairie attribue à l'école un budget de 50€ par élève permettant d'acheter le matériel scolaire. Les enseignantes remercient la Mairie

Nous remercions les élus municipaux et les agents techniques pour les travaux effectués ces dernières semaines. Mme Rivière remercie particulièrement l'agent technique (Denis) pour son travail « sur mesure » de grande qualité réalisé lors des vacances.

g) Coopérative scolaire

Le bilan financier de l'année 2023-2024 a été présenté lors du dernier Conseil d'École.

Cette année, 20 familles ont participé (sur 44 familles au total). Les dons ont été beaucoup plus généreux que les années précédentes aussi nous avons récolté 527€ pour la classe de Maryline Rivière et 465€ pour la classe de Cécile Lataste. Nous remercions les généreux donateurs qui permettent à l'ensemble des enfants de l'école de bénéficier des différents projets.

Nous avons également reçu un don de l'APE d'un montant de 1053€ et devrions recevoir une subvention par la municipalité.

Nous les remercions vivement pour l'aide qu'ils nous apportent chaque année.

M. Scaravetti précise qu'au cas par cas, si besoin (classe verte...), la Municipalité pourra étudier toute demande de budget supplémentaire.

h) Communication : Parents/Enseignants/Direction/Mairie

La communication école famille se fait via l'application Educartable. Celle-ci doit être systématiquement utilisée pour justifier, par écrit, de l'absence d'un enfant.

Nous souhaitons rappeler que les enseignantes sont disponibles à la sortie de classe pour répondre aux questions des parents. Les ATSEM qui ouvrent le portail n'ont pas vocation à recueillir les doléances des familles.

Nous rappelons également que les temps de cantine et de périscolaire sont sous la responsabilité de la mairie. Les problématiques qui y sont rencontrées doivent être portées en mairie.

Questions des parents : Possibilité de mettre en place un message d'alerte pour signaler aux parents la prise de repas non réservés à la cantine ?

« Je suis choquée qu'il n'y ait aucun message d'ALERTE pour signaler aux parents quand leurs enfants mangent à la cantine sans que leur repas ait été correctement réservé - et que donc ces enfants sont quotidiennement nourris "à l'improviste" donc automatiquement au tarif triple pour la plupart (3,50€ au lieu de 1€). Avec les semaines qui passent ainsi sans aucun signalement, ni de la part du personnel ni de la part de la comptabilité, la facture est salée à l'arrivée. Je viens d'en faire l'expérience - pourtant j'ai l'habitude d'utiliser le portail BL et j'ai toujours réussi mes réservations de longue durée jusqu'à présent. Passer sous silence une irrégularité de réservation me semble anormal, car cela pénalise aussi bien le service que les usagers : ce sera 140€ de pénalités pour 2 enfants pour la première période scolaire pour notre foyer – et cela aurait pu se prolonger ainsi toute l'année, faute de nous interroger sur les prix unitaires de la facture. J'aurais encore préféré diriger cet argent vers la coopérative.. »

Réponse : le système est le même que l'an dernier, pas de changement. Une information a été envoyée aux familles en début d'année avec le règlement. On peut s'inscrire pour toute l'année et décocher les jours où l'enfant ne mange pas. L'an dernier, Mme Letellier a passé beaucoup de temps pour aider les familles à s'inscrire mais elle ne peut plus continuer. Elle a demandé au personnel sur place de pointer les familles qui ne s'inscrivent pas mais déjeunent tout de même afin de prendre contact avec ces familles. Les familles peuvent être accompagnées mais dans la limite du possible. La mairie va se renseigner sur les fonctionnalités et les extensions possibles de cette application.

2. Projet et vie de l'école

a) Axes généraux du projet d'écoles

Le Projet d'école reste le même pour cette année.

Il s'articule autour de trois axes :

- favoriser la réussite de l'élève en développant son autonomie
- éduquer à la citoyenneté : vivre ensemble et respecter son environnement
- développer une logique de parcours pour tous les élèves

Il sera à réécrire cette année pour les 4 prochaines années scolaires. L'évaluation d'école à laquelle nous avons participé il y a 2 ans devra servir de support pour sa réécriture.

b) Projets des classes en lien avec le projet d'école

Cette année nous avons choisi de travailler autour des thèmes suivants :

- P1 : les contes traditionnels
- P2 : les instruments de musique
- P3 : l'air / le bal trad'
- P4 : le potager et la germination
- P5 : les abeilles

En période 1, nous sommes allés au cinéma le 14/10 pour découvrir des contes que nous avons pas lu en classe.

Des parents de la maternelle mais aussi de l'élémentaire interviendront durant toute la période 2 pour présenter des instruments de musique. Nous les remercions pour ces temps offerts aux enfants.

Nous sommes actuellement à la recherche d'un spectacle qui permettrait aux élèves d'entendre un orchestre mais nous rencontrons des difficultés car les propositions sont soit complètes (ou disponibles pour une seule classe), soit réservées aux élèves plus âgés.

Nous espérons en trouver un, dans le cas contraire, le spectacle proposé pour la fin d'année ne sera pas en lien avec la musique mais avec la période hivernale et Noël.

Nous devrions participer à un projet autour du bal trad' revisité avec l'association Ardilla. Les enfants bénéficieraient d'un travail sur la danse mais aussi sur le chant avec Jean-Philippe, le même intervenant que l'an dernier. Ce travail aboutira à un spectacle public qui devrait avoir lieu au mois de mai.

Nous communiquerons la date aux familles dès que nous la connaissons.

La Mairie a renouvelé la convention avec l'association Auringleta qui permet aux élèves de prolonger le travail débuté les années précédentes autour du potager et de la nature en général.

Le nombre d'heure attribuées ne permettant pas de faire participer les 2 classes à chaque période, nous avons décidé de ne pas les faire intervenir dès le début de l'année mais de les faire intervenir plusieurs fois par période en fin d'année. Remerciements à la Municipalité pour cet investissement.

Le travail sur le potager et les abeilles sera mené conjointement avec l'Auringleta.

Tous les élèves de l'école bénéficient, deux fois par semaine, d'un temps d'ateliers en petits groupes avec Isabelle Briais qui s'occupe des activités artistiques et de graphisme.

Une visite à la bibliothèque de Saint-Macaire est programmée une fois par période. Nous y serons accueillis par Maryse Broustet, ancienne enseignante de l'école qui lit un album aux élèves et par Jeannette qui se charge des prêts de livres. Les élèves y choisissent ensuite des livres pour l'école qu'il apporteront une fois par semaine à la maison.

Liaison GS-CP : nous avons rencontré l'enseignante de CP afin de faire le point sur les évaluations CP qui sont bonnes et afin d'établir un calendrier de rencontres et d'échanges entre les élèves. Ainsi, les élèves se rencontreront plusieurs fois dans l'année autour de différents événements.

Les GS iront également visiter l'école élémentaire à la fin de l'année scolaire.

Afin de les préparer au passage en élémentaire, les élèves de GS passeront au self en période 4. La Mairie informera en temps utile le personnel de ce changement.

La fête de fin d'année est fixée au vendredi 27 juin 2025.

b) Dispositifs d'aide

La psychologue scolaire, Léa NITARO, est maintenue sur son poste cette année encore.

Une enseignante RASED rejoint le secteur du Pian. Celle-ci partagera ses tâches avec un autre secteur et interviendra sur des dominantes relationnelles.

Nous devons lui transmettre les demandes pour nos élèves mais rien ne garantit que nous pourrions en bénéficier compte tenu du grand nombre d'écoles sur lesquelles elle intervient.

Des Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées plusieurs fois par semaine de 13h05 à 13h35 à certains élèves de GS pour pallier des difficultés passagères ou approfondir des connaissances.

Ces activités pourront être proposées à différents enfants en fonction des périodes et sont soumises à l'autorisation des parents.

c) Décloisonnements

Des décloisonnements sur de la résolution de problèmes mathématiques sont mis en place les jeudis en début d'après-midi pour les GS.

3. Calendrier des Conseils d'école de l'année

2^{ème} Conseil : mardi 25 mars 2025 à 18 heures

3^{ème} Conseil : mardi 24 juin 2025 à 18 heures

Pour chaque Conseil, les questions des parents sont à transmettre une semaine avant, afin que les enseignantes puissent y apporter des réponses réfléchies.

Fin du conseil d'école : 19h15

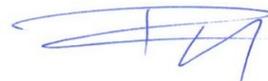
Fait à St Macaire

La Directrice,

Présidente du Conseil d'Ecole



La Secrétaire de séance :



N. RIVIÈRE